

1	2	3	4	5	6	7	8	9
47	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
48	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
49	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
50	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
51	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
52	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
53	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
54	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
55	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
56	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
57	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
58	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
59	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
60	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
61	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
62	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement double de stationnement	27	27	27	
63	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
64	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	

TS

TLT

W

JP 017

1	2	3	4	5	6	6	7	8
65	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
66	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
67	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
68	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
69	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
70	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
71	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
72	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
73	U	-	1 ^{er} Sous-sol	Emplacement de stationnement	16	16	16	
74	U	-	2 ^e Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
75	U	-	2 ^e Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
76	U	-	2 ^e Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
77	U	-	2 ^e Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
78	U	-	2 ^e Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
79	U	-	2 ^e Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
80	U	-	2 ^e Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
81	U	-	2 ^e Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
82	U	-	2 ^e Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	

TS

721

3.

UP CIT

1	2	3	4	5	6	6	7	8
83	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
84	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
85	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
86	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
87	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
88	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
89	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
90	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
91	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
92	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
93	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
94	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
95	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
96	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
97	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
98	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
99	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
100	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	

TS

TLT

6 -

JP

JP CH

1	2	3	4	5	6	6	7	8
101	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
102	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
103	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
104	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
105	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
106	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
107	U	-	2° Sous-sol	Emplacement de stationnement	15	15	15	
108	U	A	1 ^{er} Etage	Ensemble de logements	-	436	-	Réunion des lots 18 et 19, divisé en lots 109 - 110 et 111 SUPPRIME
109	U	A	1 ^{er} Etage	Logement	-	-	97	Issu de la division du lot 108
110	U	A	1 ^{er} Etage	Logement	-	-	167	Issu de la division du lot 108
111	U	A	1 ^{er} Etage	Logement	-	-	172	Issu de la division du lot 108
112	U	A	2° et 3° Etage	Ensemble de logements	-	(521)	-	Réunion des lots 24 et 30 - Devenu lot 113 après recalculation des tantièmes SUPPRIME
113	U	A	2° et 3° Etage	Ensemble de logements	-	553	-	Issu du lot 112 après recalculation des tantièmes - Divisé en lots 114 - 115 - 116 SUPPRIME
114	U	A	2 ^{ème} Etage	Logement	-	-	152	Issu de la division du lot 113
115	U	A	3 ^{ème} Etage	Logement	-	-	206	Issu de la division du lot 113
116	U	A	3 ^{ème} Etage	Logement	-	-	195	Issu de la division du lot 113
TOTAL :					10 000/10 000^e	10 000/10 000^e	10 000/10 000^e	

PLANS - PRECISIONS

Sont demeurés annexés aux présentes, les plans au 10/09/2010, ci-après décrits :

- plan rez-de-chaussée au 1/150^e après modification
- plan 1^{er} étage au 1/150^e après modification
- plan 2^{ème} étage au 1/150^e après modification
- plan 3^{ème} étage au 1/150^e après modification

Il est précisé :

- que les numéros des lots se réfèrent exclusivement aux indications portées sur les plans ci-dessus visés, à l'exclusion de tout numérotage différent pouvant être apposé sur la porte ou le sol de ces lots.
- que la structure, la disposition intérieure des lots et les équipements décrits, figurant sur les plans visés ci-avant n'ont qu'un caractère indicatif.
- que les plans de définition des lots après modification ont été établis d'après les plans d'origine de la copropriété et les plans de vente "série notaire" des lots 9 – 20 – 109 à 111 – 114 à 116 dressés par l'atelier CASTRO-DENISSOF, architectes, 32 boulevard Ménilmontant PARIS 20^e, avant construction des bâtiments fournis les 5 et 10/11/2009. La société venderesse se réserve la possibilité d'apporter auxdits plans, toutes modifications qui seraient rendues nécessaires pour la réalisation définitive.

CHARGES DE COPROPRIETE

Les lots modifiés participeront aux charges conformément aux stipulations de l'acte contenant état descriptif de division-règlement de copropriété et aux tableaux de répartition ci-après :

TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES DANS LA CAGE A en 1.000e

N° Lot	Etage	Tantièmes en 1 000 ^e
4	RDC et 1 ^{er} Etage	25
5	RDC	14
6	RDC et 1 ^{er} Etage	22
7	RDC et 1 ^{er} Etage	29
8	RDC	21
9	RDC et 1 ^{er} Etage	31
10	RDC et 1 ^{er} Etage	21
11	RDC et 1 ^{er} Etage	39
12	RDC	20
13	RDC et 1 ^{er} Etage	27
14	RDC et 1 ^{er} Etage	21
15	RDC et 1 ^{er} Etage	33
16	RDC et 1 ^{er} Etage	30
17	1 ^{er} Etage	17
20	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etages	35
21	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etages	23
22	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etages	44
23	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etages	24
25	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etages	43
26	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etages	21
27	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etages	36
28	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etages	33

TS TLT 7 JP CM v

N° Lot	Etage	Tantièmes en 1 000 ^e
29	2 ^{ème} Etage	34
31	4 ^{ème} Etage	36
32	4 ^{ème} Etage	45
33	4 ^{ème} Etage	48
34	4 ^{ème} Etage	37
35	5 ^{ème} Etage	49
109	1 ^{er} Etage	13
110	1 ^{er} Etage	25
111	1 ^{er} Etage	25
114	2 ^{ème} Etage	22
115	3 ^{ème} Etage	29
116	3 ^{ème} Etage	28
TOTAL :		1 000/1 000 ^e

TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES D'ASCENSEUR A en 10.000e

N° Lot	Etage	Tantièmes en 10 000 ^e
1	2	3
17	1 ^{er} Etage	179
20	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etages	396
21	2 ^{ème} Etage	277
22	2 ^{ème} Etage	523
23	2 ^{ème} Etage	279
25	3 ^{ème} Etage	509
26	3 ^{ème} Etage	252
27	3 ^{ème} Etage	420
28	3 ^{ème} Etage	395
29	3 ^{ème} Etage	404
31	3 ^{ème} Etage	503
32	4 ^{ème} Etage	632
33	4 ^{ème} Etage	669
34	4 ^{ème} Etage	519
35	4 ^{ème} Etage	724
41	1 ^{er} Sous-sol	23
42	1 ^{er} Sous-sol	23
43	1 ^{er} Sous-sol	23
44	1 ^{er} Sous-sol	23
45	1 ^{er} Sous-sol	23
46	1 ^{er} Sous-sol	23
47	1 ^{er} Sous-sol	23
48	1 ^{er} Sous-sol	23
49	1 ^{er} Sous-sol	23
50	1 ^{er} Sous-sol	23
51	1 ^{er} Sous-sol	23
52	1 ^{er} Sous-sol	23
53	1 ^{er} Sous-sol	23
54	1 ^{er} Sous-sol	23
55	1 ^{er} Sous-sol	23
56	1 ^{er} Sous-sol	23
57	1 ^{er} Sous-sol	23
58	1 ^{er} Sous-sol	23
59	1 ^{er} Sous-sol	23
60	1 ^{er} Sous-sol	23

TS

TLT

V

dp CH

N° Lot	Etage	Tantièmes en 10 000 ^e
61	1 ^{er} Sous-sol	23
62	1 ^{er} Sous-sol	46
63	1 ^{er} Sous-sol	23
64	1 ^{er} Sous-sol	23
65	1 ^{er} Sous-sol	23
66	1 ^{er} Sous-sol	23
67	1 ^{er} Sous-sol	23
68	1 ^{er} Sous-sol	23
69	1 ^{er} Sous-sol	23
70	1 ^{er} Sous-sol	23
71	1 ^{er} Sous-sol	23
72	1 ^{er} Sous-sol	23
73	1 ^{er} Sous-sol	23
74	2 ^{ème} Sous-sol	27
75	2 ^{ème} Sous-sol	27
76	2 ^{ème} Sous-sol	27
77	2 ^{ème} Sous-sol	27
78	2 ^{ème} Sous-sol	27
79	2 ^{ème} Sous-sol	27
80	2 ^{ème} Sous-sol	27
81	2 ^{ème} Sous-sol	27
82	2 ^{ème} Sous-sol	27
83	2 ^{ème} Sous-sol	27
84	2 ^{ème} Sous-sol	27
85	2 ^{ème} Sous-sol	27
86	2 ^{ème} Sous-sol	27
87	2 ^{ème} Sous-sol	27
88	2 ^{ème} Sous-sol	27
89	2 ^{ème} Sous-sol	27
90	2 ^{ème} Sous-sol	27
91	2 ^{ème} Sous-sol	27
92	2 ^{ème} Sous-sol	27
93	2 ^{ème} Sous-sol	27
94	2 ^{ème} Sous-sol	27
95	2 ^{ème} Sous-sol	27
96	2 ^{ème} Sous-sol	27
97	2 ^{ème} Sous-sol	27
98	2 ^{ème} Sous-sol	27
99	2 ^{ème} Sous-sol	27
100	2 ^{ème} Sous-sol	27
101	2 ^{ème} Sous-sol	27
102	2 ^{ème} Sous-sol	27
103	2 ^{ème} Sous-sol	27
104	2 ^{ème} Sous-sol	27
105	2 ^{ème} Sous-sol	27
106	2 ^{ème} Sous-sol	27
107	2 ^{ème} Sous-sol	27
109	1 ^{er} Etage	142
110	1 ^{er} Etage	256
111	1 ^{er} Etage	259
114	2 ^{ème} Etage	253
115	3 ^{ème} Etage	362
116	3 ^{ème} Etage	347
TOTAL :		10 000/10 000 ^e

TS TLT

JP CM 7 V

FRAIS

Les frais des présentes sont supportés par la SCI CORBEIL BOULEVARD DUNANT.

PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera publié au 1er Bureau des Hypothèques de CORBEIL-ESSONES, conformément à la loi du 10 Juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tout clerc de la Société Civile Professionnelle dénommée en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

CARACTERE AUTHENTIQUE DES ANNEXES

Toutes les annexes sus-relatées ont été portées à la connaissance des parties et sont revêtues d'une mention d'annexe signée par le Notaire. Elles ont le caractère authentique comme faisant partie intégrante de la minute.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment à la conservation des hypothèques aux fins de publicité foncière des actes de vente et à des fins foncières, comptables et fiscales. Chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès de l'Office Notarial : Etude de Maîtres Robert THÉRET, Philippe LEROY, Jean REBÉRAT, Frédérique BRANDON et Anne LADEGAILLERIE, Notaires associés à PARIS (16^{ème}) 16, avenue Kléber. Téléphone : 01.44.17.11.70. Télécopie : 01.57.67.17.96. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'Office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

DONT ACTE sur dix neuf pages

TS

TLT

n'

d/cr

Comprenant

- renvoi approuvé : ✓
- blanc barré : ✓
- ligne entière rayée : ✓
- nombre rayé : ✓
- mot rayé : ✓

Paraphes

TLT
 JP CR 15

Après lecture faite, les parties ont certifié exactes, chacune en ce qui la concerne, les déclarations contenues au présent acte, et les signatures ont été recueillies les jour, mois et an susdits par Madame Valérie Delpy, Clerc de Notaire, à ce jour habilité à cet effet et assermenté par actes déposés aux minutes de l'Office Notarial dénommé en tête des présentes, qui a lui-même signé avec elles.

Le présent acte a été signé par le Notaire.

The block contains several handwritten signatures and initials. At the top left, there is a signature that appears to be 'Delpy'. To its right, there are initials 'JP' and 'CR'. Below these, there is a large, stylized signature that looks like 'Z'. To the right of this, there is another signature that looks like 'P. Delpy'. At the bottom, there is a large, complex signature that spans across the width of the block. The initials 'TLT' and '15' are written in the top right corner.

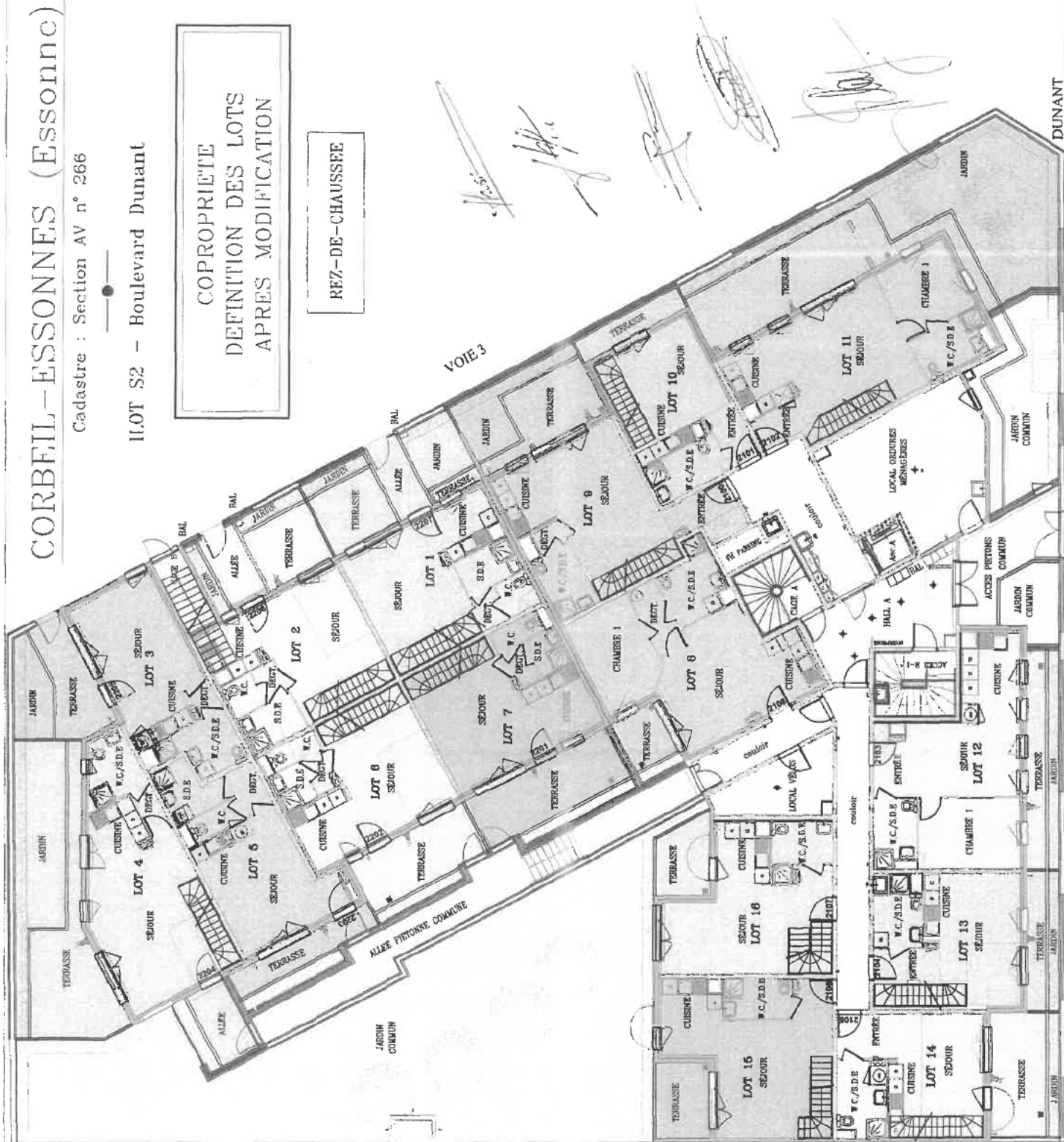
CORBIL-ESSONNES (Essonne)

Cadastre : Section AV n° 266

LOT S2 - Boulevard Dunant

COPROPRIETE
DEFINITION DES LOTS
APRES MODIFICATION

REZ-DE-CHAUSSEE



Nord

22 OCT. 2010

-ECHELLE: 1/150-

Plan d'annulation

Nota: Modificatif établi d'après plan d'origine de la copropriété
et plans de vente reçus les 05 et 10/11/2009.
mise à jour le 10/09/2010
le 20/11/2009
Ref: 91.139.2008/S2/A

BOULEVARD

DUNANT

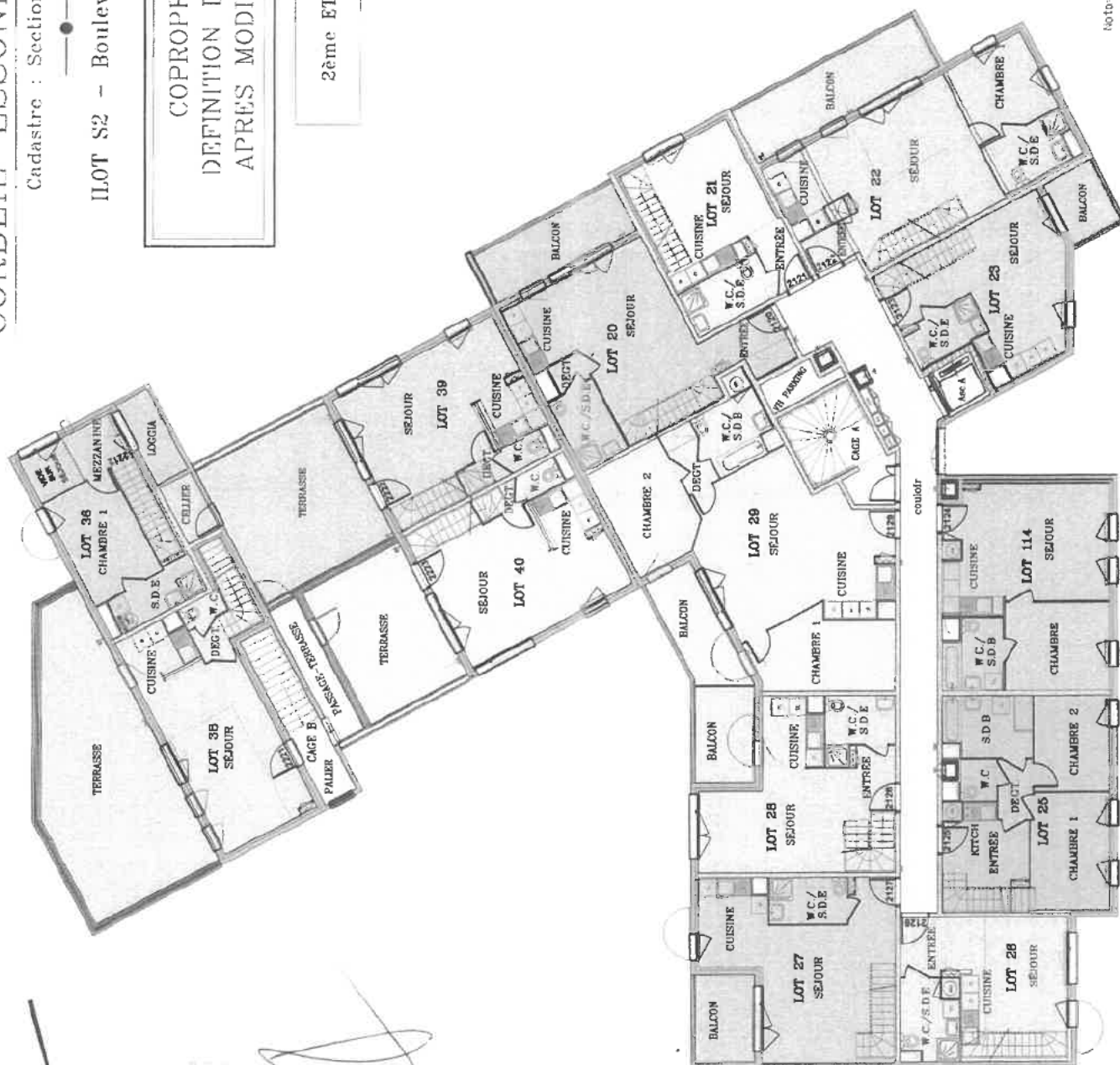
CORBEIL-ESSONNES (Essonne)

Cadastre : Section AV n° 266

ILLOT S2 - Boulevard Dunant

COPROPRIETE
DEFINITION DES LOTS
APRES MODIFICATION

2ème ETAGE



Annexe n° 10
d'un acte relatif
à la N° 10
à l'assise

22 OCT. 2010

ECHELLE: 1/150-

Portes communes

mise à jour le 10/09/2010
le 20/11/2009
Ref: 91.139.2008/S2/A

Nota: Modificatif établi d'après plan d'origine de la copropriété
et plans de vente reçus les 03 et 10/11/2009.

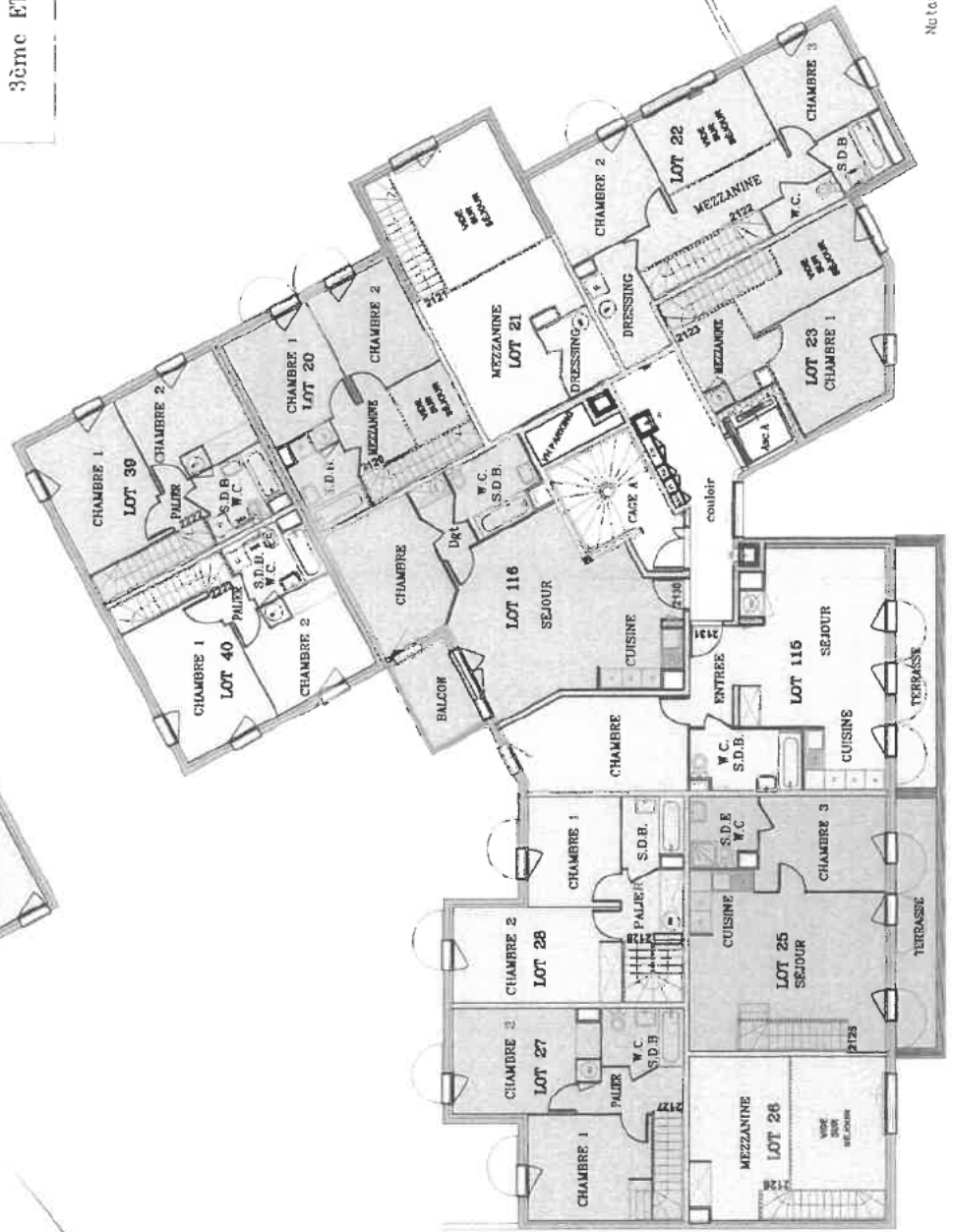
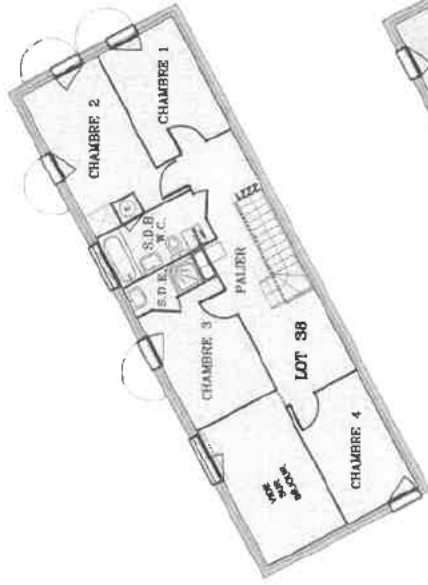
CORBEIL-ESSONNES (Essonne)

Cadastre : Section AV n° 266

LOT S2 - Boulevard Dunant

COPROPRIETE
DEFINITION DES LOTS
APRES MODIFICATION

3ème ETAGE



Nord

Approuvé par le maire
d'un acte rec.
le Maire
soussigné

22 OCT 2010

ECHELLE: 1/150

Parties communes

mise à jour le 10/09/2010
le 20-11/2009
Ref: 91-139-2008/S2/A

Note: Modification établie d'après plan d'origine de la copropriété
et plans de vente en date des 05 et 10/11/2009.